



VILLE DE
PALAJA 11 160

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MAI 2025 à 18H30

PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 15
- Procurations : 2

Date de la convocation :

- 22 mai 2025

Présents : M.M. LECINA, GACHET, LECLAIR, PIVA, BOURBON, MIGUEL, SCHNEIDER, ROUSSEAU, ESCAX, FILLAQUIER, ETHEVE, DUVAL, CLARES

Absents ayant donné procuration : Mme MOUCHET à LECLAIR, Mme CITERNE à GACHET,

Absents excusés : Mmes TAFFOREAU - HECK - CADENEL

Secrétaire de Séance élu selon l'article L 2121-15 du CGCT : Jean-Claude SCHNEIDER

-Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT, « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe » -Selon l'article L. 2121-26 du CGCT, « Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux »

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Numéro délibérations	Objet	Décision du conseil
N°2025/29	Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 8 avril 2025	À l'unanimité
N°2025/30	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables	À l'unanimité
N°2025/31	Subvention exceptionnelle Fédération Française de rugby à XIII	À l'unanimité
N°2025/32	Mission de maîtrise œuvre VRD travaux voirie 2025	À l'unanimité
N°2025/33	Acquisition véhicule	À la majorité
N°2025/34	Projet pôle médical : transfert de la pharmacie	À la majorité
N°2025/35	Acquisition parcelle AW-100 « nouveau cimetière » : constitution d'une servitude de passage pour canalisation de conduite d'eau	À l'unanimité
N°2025/36	Lancement du projet de création d'une voie verte entre Palaja et Cazilhac	À l'unanimité

Affiché le 28 mai 2025